

Organisation du département

Le **chef de département** gère le département (budget, fonctionnement et investissements, personnels, pédagogie, atelier, recrutement, relations extérieures, communication du département : site web et réseaux sociaux) et préside les jurys de fin de semestre et d'attribution du DUT.

Les propositions de ces jurys sont effectuées au grand jury de l'IUT présidé par le Directeur de l'IUT qui valide ces propositions.

Il est assisté par :

- (le cas échéant) Un **chef de département adjoint** qui le représente.
- **Un directeur des études** qui s'occupe de la constitution des groupes d'étudiants, de la gestion des locaux, des emplois du temps et des problèmes de fonctionnement liés aux enseignements, de la gestion des notes, et de l'Intranet.
- **Des enseignants** effectuant des tâches pédagogiques annexes comme la gestion des stages, des projets, les infos-lycées...

Le chef de département et le directeur des études sont membres du comité de direction avec leurs collègues des autres départements, le responsable du service de formation continue, le chef des services administratifs et le directeur de l'IUT avec ses adjoints.

Le comité de direction se réunit chaque mardi.

Le chef de département est membre de l'Assemblée des Chef de Département (ACD) GEII qui coordonne leurs actions.

L'assemblée se réunit plusieurs fois par an. Le programme de formation est régulièrement mis à jour par une Commission Pédagogique Nationale (CPN).

Prêt de matériel et de salles :

Le département met à votre disposition un certain nombre de matériels et de salles que vous pouvez emprunter, afin de mener à bien vos projets pédagogiques.